

Groupe de travail de New York du Bureau de l'Assemblée des États Parties
Modalités relatives aux tables rondes publiques pour l'examen des
candidatures au poste de juge en 2023¹

Dates

Les tables rondes auront lieu les 6 et 7 novembre 2023²

Lieu

Les tables rondes se tiendront en personne au siège des Nations Unies à New York (*la salle sera annoncée dès que possible*) et seront diffusées publiquement sur Internet, enregistrées et téléchargées sur le site Internet de l'Assemblée des États Parties. Les candidats qui ne pourront être présents sur place devront en informer le Secrétariat dès que possible afin de faciliter leur participation par visioconférence.

Animation

Chaque session des tables rondes sera animée par deux personnes, l'une issue des États Parties et l'autre de la société civile, chacune animant son segment respectif de questions. Le segment des questions personnalisées sera animé conjointement. Les animateurs seront annoncés dès que possible par le Groupe de travail de New York. L'animateur intervenant au nom des États Parties sera identifié par les États Parties représentés au sein du Bureau, qui n'ont pas désigné de candidat pour l'élection de cette année ; l'animateur intervenant au nom de la société civile pourrait varier d'une session à l'autre.

Format

Les tables rondes se dérouleront lors de 3 sessions³, d'une durée maximale de 3 heures chacune. Les candidats seront répartis dans les sessions de manière aléatoire, sans distinction entre les candidats de la liste A et ceux de la liste B, avec la possibilité de prendre les mesures nécessaires pour tenir compte des différences de fuseaux horaires, dans le cas de la participation d'un candidat par visioconférence. Les candidats auront la possibilité de faire des remarques liminaires et finales. Au cours des segments, les candidats disposeront d'un temps égal pour répondre aux questions et, à l'exception du segment sur les questions personnalisées, tous les candidats auront la possibilité de répondre à toutes les questions posées.

Programme provisoire d'une session :

- Remarques liminaires des animateurs
- Remarques liminaires de chaque candidat
- Segment consacré aux questions personnalisées complétant le rapport de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge

¹ D'après le paragraphe 12ter de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et des Procureurs adjoints de la Cour pénale internationale, telle qu'amendée par les résolutions ICC-ASP/18/Res.4 et ICC-ASP/21/Res.2.

² Les dates visent à : laisser suffisamment de temps pour l'examen du rapport de la Commission consultative pour l'examen des candidatures et la soumission de questions ; assurer un suivi, après la date limite (31 octobre 2023) à laquelle le Mécanisme de contrôle indépendant doit soumettre un rapport à la présidence de l'Assemblée concernant les préoccupations qu'il pourrait avoir identifiées concernant la haute moralité de l'un des candidats désignés ; et éviter, dans la mesure du possible, tout chevauchement avec la session de la Sixième Commission.

³ Deux sessions (matin et après-midi) programmées le lundi 6 novembre 2023 et une session (matin) le mardi 7 novembre 2023 – sous réserve de la confirmation finale des arrangements respectifs de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- Segment consacré aux questions soumises par les États Parties
- Segment consacré aux questions soumises par la société civile
- Remarques finales de chaque candidat
- Remarques finales des animateurs

Questions

- Les États Parties et la société civile seront invités à soumettre des questions, à l'avance, pour le segment personnalisé et leurs segments respectifs et, si le temps le permet, également au cours des sessions.
- Les questions soumises à l'avance seront anonymisées et les animateurs auront toute latitude pour les rationaliser, pour réduire le degré de priorité des questions qui ont déjà été posées par la Commission consultative et pour lesquelles les réponses des candidats ont été enregistrées, ainsi que pour poser des questions de suivi et demander des éclaircissements au cours des sessions.
- Les questions ne seront pas communiquées aux candidats avant les tables rondes.
- Aucune question portant sur des affaires en cours devant la Cour ne sera autorisée.
- Lors de l'invitation à soumettre des questions, il sera indiqué le même nombre de thèmes pour des questions personnalisées pour chaque candidat, qui viseront à compléter les évaluations de la Commission consultative. Dans la mesure du possible, les animateurs choisiront un nombre équivalent de questions soumises par les États Parties et par la société civile. Si aucune question n'est soumise pour l'un des thèmes indiqués pour l'un des candidats, les animateurs auront la possibilité de formuler eux-mêmes des questions pour compléter le rapport de la Commission consultative.

Langues

Une interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée. La diffusion sur Internet et les enregistrements seront disponibles dans la langue employée lors de la réunion, en anglais et en français.